



Rôle d'évaluation	275 907 900 \$	
Revenus		
Taxes	2 805 976 \$	
Paiement en tenant lieu de taxes	42 577	
Autres revenus de sources locales	199 430 \$	
Autres revenus	264 583 9	
Subventions	645 739 \$	
Total revenus	3 958 305 9	
Charges		
Administration générale	890 440 5	
Sécurité publique	508 578 \$	
Transport	1 348 863 9	
Hygiène du milieu	830 507 9	
Urbanisme et mise en valeur du territoire	112 071	
Loisirs et culture	132 389 \$	
Intérêts et autres frais financiers	66 870 9	
Affectations et fonds réservés	68 587 \$	
Total charges	3 958 305 9	

Voici des variations qui ont un impact sur le budget 2025 :

Québec       307 749 \$ 331 246 \$ -7,65         Quote-part MRC       307 749 \$ 331 246 \$ -7,65         Matières résiduelles       670 367 \$ 633 150 \$ +5,88         Service de       179 331 \$ 206 875 \$ -15,3	Dépenses	Budget 2025	Budget 2024	% de variation
MRC         670 367 \$         633 150 \$         + 5,88           Matières résiduelles         670 367 \$         633 150 \$         + 5,88           Service de         179 331 \$         206 875 \$         - 15,3		189 559 \$	178 797 \$	+ 6,02 %
résiduelles Service de 179 331 \$ 206 875 \$ - 15,3		307 749 \$	331 246 \$	- 7,63 %
		670 367 \$	633 150 \$	+ 5,88 %
la dette	Service de la dette	179 331 \$	206 875 \$	- 15,36 %

Le taux général de taxation est passé de 0,59434 \$/100 \$ d'évaluation à 0.6626 \$/100 \$ d'évaluation. La taxe moyenne pour l'enlèvement des matières résiduelles a quant à elle diminué de 520 \$ en 2024 à 410 \$ en 2025 dû au remboursement des coûts relatifs aux matières recyclables par Éco-Entreprise Québec à compter du 1er janvier 2025.

Pour de plus amples renseignements sur le budget 2025, veuillez consulter notre site web sous la rubrique budget.

## PAIEMENT DU COMPTE

Le paiement du compte de taxes est exigible le **31 mars 2025**. Toutefois, un compte de taxes qui dépasse 300 \$ peut être acquitté en 4 versements :

- 1. Au plus tard le 31 mars
- 2. Au plus tard le 30 mai
- 3. Au plus tard le 29 juillet
- 4. Au plus tard le 29 septembre

Mode de paiement des taxes municipales

- 1. À votre institution financière
- 2. Par la poste : chèque ou mandat poste
- 3. Comptant et Interac en personne.

Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Le montant total pour l'année devient exigible dès que le paiement d'un (1) coupon n'a pas été effectué à la date limite indiquée ci-dessus.

Une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant de taxes exigible.

## L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers, il sert principalement à indiquer la valeur des immeubles pour établir la taxation foncière municipale.

La valeur des propriétés pour ce rôle est établie en fonction de la valeur du marché au 1er juillet 2021 en vertu de l'article 46 de la loi sur la fiscalité municipale. La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est désignée organisme responsable du rôle d'évaluation.

Pour toute demande d'information, vous pouvez communiquer avec la MRC au numéro 819 463-3241 poste 250. Il s'agit d'une boîte vocale et votre appel sera retourné rapidement.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y a un nouveau système de collecte sélective qui vise à promouvoir les matières recyclables. Nous vous encourageons à intégrer cette nouvelle habitude de tri des matières résiduelles et à les déposer dans les bacs appropriés.

Consultez bacimpact.ca ainsi que l'application « Ça va où? » sur notre site internet pour connaître les matières acceptées et refusées ainsi que quelques trucs et astuces.

Il est impératif de poursuivre nos efforts pour la réduction des matières qui finissent à l'enfouissement, qui est en lien direct avec les subventions que nous obtenons. Plus vous recyclez et compostez, moins ça coûtera cher de frais d'ordures!

## **ÉLECTIONS MUNICIPALES EN 2025**

Le 2 novembre les électeurs de Low seront invités aux urnes afin d'élire un nouveau conseil municipal. La Municipalité a adopté une résolution portant le numéro 2024-151, lors de sa séance ordinaire du 7 octobre 2024, pour offrir la possibilité aux électeurs non domiciliés tels que les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble ou les occupants d'un établissement d'entreprise de voter par correspondance.

Les électeurs concernés recevront tous les détails par la poste en temps opportun.

Pour les dates des séances du Conseil municipal ou de l'information sur ce qui se passe à Low, visiter le site web <a href="https://www.lowquebec.ca">www.lowquebec.ca</a>

4A, chemin D'Amour Low (Québec) J0X 2C0 819 422-3528 www.lowquebec.ca